



CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Aqualine 30 est uniquement dédiée au lavage des pistolets pulvérisant des peintures hydrodiluable. En aucun cas, un pistolet utilisant des peintures solvantées ne doit être lavé par l'Aqualine 30.

Aucune responsabilité ne peut être engagée pour des dommages dus à l'inobservation des consignes de sécurité.

> ATTENTION :

AQUALINE 30 ne doit pas être utilisée :


- lorsque le réseau d'air et/ou le réseau d'eau présente(nt) des anomalies
- avec un produit de nettoyage autre que de l'eau
- si les agents floculants ne sont pas conformes aux prescriptions du fabricant de peinture.

> PRECAUTIONS D'UTILISATION :


- N'utiliser l'AQUALINE 30 qu'avec les peintures et les poudres floculantes adaptées et préconisées par le fournisseur
- Vérifier que la pression d'air est comprise entre 6 et 8 bars
- Le réseau d'air doit être équipé d'un filtre et d'un séparateur d'eau
- Le port de gants, de masque et de lunettes est obligatoire
- AQUALINE 30 doit être déconnectée des réseaux d'air et d'eau, lors d'une inutilisation prolongée ou pour une intervention d'entretien.
- Aucune source d'ignition ne doit être présente dans l'environnement d'AQUALINE 30.
- Vérifier le niveau de la cuve pour éviter tout débordement (visualisation du «Maxi» = vidange obligatoire).

> ENTRETIEN/ MAINTENANCE :

- Toutes les réparations doivent être effectuées par un technicien qualifié.
- Hebdomadaire : nettoyer le bac avec un chiffon humide en coton.
- Quand le niveau «Maxi» de la cuve est atteint :

 1- Retirer et éliminer le pré-filtre contenant les boues. Ces déchets doivent être traités en DIS (Déchets Industriels Spéciaux).

Ces déchets ne doivent pas être mélangés à d'autres provenant de peintures solvantées.

 2 - Vidanger la cuve - l'eau résiduelle peut être évacuée à l'égout, après demande d'autorisation auprès de l'autorité compétente.

3 - Changer le pré-filtre

DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

Le fabricant soussigné : **FILLON TECHNOLOGIES - 28210 FAVEROLLES - FRANCE**

Déclare que l'équipement utilisable en atmosphères explosibles décrit ci-après :
FONTAINE DE NETTOYAGE DE TYPE «AQUALINE 30»

Marqué : II 3 G
c IIA T6
n° F ND ET 08/01

Est en conformité avec :

Les directives :

ATEX CE 94/9 du 23 mars 1994,

Machine 89/392/CEE du 14 juin 1989 modifiée par les directives 91/368/CEE du 20 juin 1991, 93/44/CEE du 14 juin 1993, et 93/68/CEE du 22 Juillet 1993, 98/37/CE du 22 juin 1998 modifiée par 98/79/CE du 27 octobre 1998.

Notification d'Assurance Qualité de production: **LCIE 06 ATEX Q 8014**

Certificat délivré par : LCIE, 33 av du Général Leclerc – FR – 92260 Fontenay-aux-Roses

Le numéro d'identification est 0081

Faverolles, le 02 juillet 2007.
Le Président Daniel FILLON